

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3068

23 octobre 2014

SOMMAIRE

1913 International S.à r.l.	147219	Heloise Property S.A.	147229
Altro	147223	Independent Little Lies a.s.b.l.	147230
Assurances Ferreira Sàrl	147221	Intermediate Tower Gate S.à r.l.	147218
A & T Holding S.à r.l.	147220	International Services Company	147218
Autotax SA	147220	International Services Company	147260
Bank Leumi (Luxembourg) SA	147226	Jaff	147232
Baros S.à r.l.	147243	Kabberneeme S.A.	147234
BDM Estate Services S.à r.l.	147259	LBREM Europe S.à r.l.	147236
Breiteck SA	147221	Life Bond Us 2.0 SCSp	147262
Business Solutions Builders (Luxembourg)	147222	Liren Language & Communication S.à r.l.	147231
Càput International S.A.	147221	Logis-Concept S.A.	147222
Carrelages LMP S.à r.l.	147222	Merkur Residential Property 23 S.à r.l. ..	147218
Cegetel Holdings II B.V.	147223	New York Life Investment Management Global Holdings S.à r.l.	147218
Château de Beggen S.A.	147228	Oktav RE	147237
ColInvest Beteiligungsmanagement Lu- xembourg S.à r.l. & Cie HBS Trading S.e.c.s.	147222	PCONE	147261
DA Jupiter Lux LT Holdings S.à r.l.	147222	Pik SCSp,	147227
DCSF Holding S.à r.l.	147218	Propco Tower Gate S.à r.l.	147219
DCSF Investment S.à r.l.	147219	PS1 Luxco S.à r.l.	147219
Eltrona Interdiffusion S.A.	147223	Pyrec	147263
EMD Investment S.à r.l.	147223	Samsonite International S.A.	147219
Energy ART S.à r.l.	147240	Solidus S.A.	147220
Faci International	147224	STAR Private Equity Opportunities S.A. SICAV-SIF	147241
Finance Agricole S.A.	147225	Sultan Tapis S.à r.l.	147224
Flen Pharma Group S.A.	147257	Tilinvest S.A.	147220
Fonlux S.A.	147227	Trans Felici Lux S.à r.l.	147264
Forum Developments S.A.	147226	Unica	147238
Garage Faber Aly Sàrl	147227	Valbergis Luxembourg SCI	147225
Générale d'Énergie S.A.	147228	Wagener Société Civile	147221
G.O. IB - Luxembourg Finance S.à r.l. ...	147258	ZED Eco Investments I S.A.	147221

Intermediate Tower Gate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 186.998.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 septembre 2014.
Référence de publication: 2014142192/10.
(140161455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

I.S.C. S.A., International Services Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 139.574.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 septembre 2014. Léonie Grethen.
Référence de publication: 2014142196/10.
(140161833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Merkur Residential Property 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 131.935.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 11 septembre 2014.
Référence de publication: 2014142271/10.
(140161484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

New York Life Investment Management Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 180.524.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 2014.
Référence de publication: 2014142304/10.
(140161106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

DCSF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 170.913.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Claude LUCIUS, gérant de classe B de la société, est dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Philippe MERSY, gérant de classe B de la société, est dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014142723/14.
(140162357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Propco Tower Gate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 187.009.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 septembre 2014.
Référence de publication: 2014142349/10.
(140161460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

PS1 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 351.800,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 179.585.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 2014.
Référence de publication: 2014142373/10.
(140161181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Samsonite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 159.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 septembre 2014.
Référence de publication: 2014142433/10.
(140161695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

1913 International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 106.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014143160/10.
(140161952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Signature.

DCSF Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 170.922.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Claude LUCIUS, gérant de classe B de la société, est dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Philippe MERSY, gérant de classe B de la société, est dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014142724/14.
(140162356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Solidus S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 15.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014143096/13.

(140162080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

A & T Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 43, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 189.608.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 12 septembre 2014, a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Ian Richard Gear, demeurant professionnellement au 10 New Burlington Street, Level 6, W1S 2JA, Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société,

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

Monsieur Ian Richard Gear,
Madame Anne Delord, et
Madame Priscille Fourneaux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A&T Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014143179/18.

(140163029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Autotax SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 131.982.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 septembre 2014

1. Remplacement du directeur technique, Marco LENZ, demeurant à D-54666 IRREL, 8, Niederweiser Strasse par Monsieur Toni COSTA PEREIRA, demeurant à L-1925 Luxembourg, 7, rue Fanny Leclerc

Référence de publication: 2014143238/10.

(140163015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Tilinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 113.827.

L'adresse de l'administrateur de catégorie A, Yann Denoual, a changé et est désormais au 16, avenue Ronsard, 41100 Villiers-sur-Loir, France

L'adresse de l'administrateur de catégorie Matthieu Geze, a changé et est désormais au 8174, Adams Street, 60561 Darrien, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2014.

Référence de publication: 2014143119/13.

(140162033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Wagner Société Civile, Société Civile.

Siège social: L-5772 Weiler-la-tour, 23, rue de Hassel.
R.C.S. Luxembourg E 2.782.

—
Décision de l'assemblée générale du 4 juillet 2013

Le siège social a été transféré à l'adresse du Gérant:

23, rue de Hassel, L-5772 Weiler-la-tour, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014143152/13.

(140162609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

ZED Eco Investments I S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 172.140.

—
Herr Andreas Jockel ist mit Wirkung zum 30. Juni 2014 von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zurückgetreten.

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers KPMG Luxembourg S.à.r.l., geschäftlich ansässig 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, wird mit Wirkung zum 21 Juni 2014 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015 verlängert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014143156/14.

(140162210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Assurances Ferreira Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 25, rue Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 143.972.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143234/9.

(140162766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Breiteck SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 86.238.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143274/9.

(140163145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Càput International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 67.642.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143278/9.

(140163047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Logis-Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 53, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 140.540.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 septembre 2014

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014143170/13.

(140162437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Carrelages LMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 166.293.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143286/10.

(140163137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

DA Jupiter Lux LT Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143353/9.

(140163373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

ColInvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. & Cie HBS Trading S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 165.623.

Der individuelle Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 der ColInvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. & Cie HBS Trading S.e.c.s. wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. September 2014.

Référence de publication: 2014143988/12.

(140163611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Business Solutions Builders (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 56.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143937/10.

(140164055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Eltrona Interdiffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 4-8, rue de l'Acierie.
R.C.S. Luxembourg B 8.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143379/9.

(140163385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Cegetel Holdings II B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.750,00.

Siège de direction effectif: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 92.502.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la société tenue à Luxembourg en date du 16 juin 2014

Siège social: 2, Herikerbergweg, NL-1101 CM Amsterdam.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 16 juin 2014 que le siège de direction effectif de la Société a été transféré du 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143290/14.

(140162800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

EMD Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 121.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143380/9.

(140163438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Altro, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 96.397.

Extrait analytique du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 juin 2014 à 10 heures au siège social

Délibérations

4. A l'unanimité, l'Assemblée prend acte de la démission de son mandat d'Administrateur avec effet au 10/03/2014 de la société C. Desseille S.C.A., (RPM BE0479.825.841), sise à B-8300 Knokke-Heist, Avenue Maurice Maeterlinck, 2, dont le représentant permanent est Monsieur Claude Desseille, né le 23/12/1941 à Liège, domicilié à la même adresse.

A l'unanimité, l'Assemblée prend acte de la démission de leur mandat d'Administrateur-délégué (mais maintien de leur mandat d'administrateur) avec effet au 10/03/2014 de:

- la société Valminvest SA, (RPM BE0479.825.841), sise à B-9070 Destelbergen, Zenderstraat, 5, dont le représentant permanent est Monsieur Stefaan Vallaey, né le 15/04/1964 à Sint-Amansberg, domicilié à la même adresse.

- la société ED-Solutions, société anonyme inscrite sous le numéro du RCS Luxembourg B124.690, sise à L-9991 Weiswampach, Am Hock, 2, dont le représentant permanent est Monsieur Dominique Dejean, né le 08/06/1962 à Wavre, domicilié à B-1301 Wavre, Avenue du Champ de Courses, 5.

A la majorité, l'Assemblée nomme à effet immédiat les administrateurs suivants pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'AGO 2015 approuvant les comptes arrêtés au 31/12/2014:

- la société Moutschen Invest, société anonyme inscrite sous le numéro du RCS Luxembourg B146.395, sise à L-9943 Hautbellain, Huldangerweeg, 3, dont le représentant permanent est Monsieur Eugène Moutschen, né le 18/04/1943 à Beho, domicilié à L-9943 Hautbellain, Huldangerweeg, 3.

- Gabriel Jean, né le 05/04/1967 à Arlon, résidant professionnellement à L-8070 Bertrange, rue des Mérovingiens, 10b

5. A la majorité, l'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes, Madame Nadine Carelle, expert comptable, demeurant professionnellement à L-4123 Esch-sur-Alzette, Rue du Fossé, 4, pour une durée d'un an expirant après l'Assemblée générale Ordinaire 2015 statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2014.

Weiswampach, le 15 septembre 2014.

Pour extrait analytique certifié sincère et conforme

ED-Solutions S.A. / Everard van der Straten

Administrateur / Administrateur

Représentée par Dominique Dejean / -

Représentant permanent / -

Référence de publication: 2014143226/34.

(140163309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Faci International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.222.900,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143408/10.

(140163153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Sultan Tapis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 99, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 42.260.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ENTRE LES PARTIES SOUSSIGNEES:

1- Monsieur Majid BAZAZAN, né le 1^{er} janvier 1955 à Teheran (Iran), demeurant à L-1880 Luxembourg, III, rue Pierre Krier;

2- Madame Meriem RAPHAEL - LA TTEF, demeurant à Zurich, 128 Triemlistrasse;

agissant en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois

SULTAN TAPIS S.à.r.l.

établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 99, Route de Longwy,

constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1992,

publiée au Mémorial C numéro 99 de 1993, page 4.735, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B42.260, dont le capital social s'élève à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept centimes euros (12.394,67-€) divisé en cent (100) parts de cent vingt-trois euros quatre-vingt-quatorze centimes (123,94-€) chacune, intégralement souscrites et intégralement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Majid Bazazan, qui désigne comme secrétaire Monsieur Roger Juraschek, demeurant professionnellement à 45 bdl Pierre Frieden L-2850 Luxembourg.

L'assemblée choisit pour remplir les fonctions de scrutateur Madame Claudine de Paepé.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Constatation de ce que les rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation ont été déposés
2. Décharge accordée aux liquidateurs, commissaires, gérants et tous autres organes de gestion;
3. Approbation des comptes établis à la date du 31.12.2013 selon l'annexe à l'assemblée générale.

Divers

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate le dépôt du rapport du liquidateur et du commissaire à la liquidation

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge aux liquidateurs, commissaires, gérants et tous autres organes de gestion.

Troisième résolution

L'assemblée approuve les comptes tels qu'établis au 31.12.2013 selon l'annexe jointe.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la liquidation de la société est définitivement achevée, et qu'elle est définitivement dissoute. Elle a par conséquent cessé d'exister, et ceci même pour les besoins de la liquidation. Les documents comptables seront conservés auprès du liquidateur, Monsieur Roger Juraschek, demeurant à L-4783 PET ANGE, 30 rue Jean Waxweiler L-4783 Pétange

Roger JURASCHEK / Majid BAZAZAN / Claudine de PAEPE

Secrétaire / - / -

Référence de publication: 2014143171/52.

(140162150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Finance Agricole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.763.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143415/10.

(140163501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Valbergis Luxembourg SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8278 Holzem, 6, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg E 2.646.

DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit août.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Philippe ARNOTTE, statisticien, demeurant à L-8278 Holzem, 6, rue de l'Ecole, agissant tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire de:

2.- Monsieur Emmanuel ARNOTTE, ingénieur civil, demeurant au Chemin Pré d'Emoz 12, CH-1860 Aigle (Suisse),

3.- Madame Carine DASSONVILLE, écrivain, demeurant au Chemin Pré d'Emoz 12, CH-1860 Aigle (Suisse),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 4 juin 2014, laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire des comparants et par le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont exposé et requis au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société civile immobilière «VALBERGIS LUXEMBOURG SCI», ayant son siège social au 6, rue de l'Ecole, L-8278 Holzem, constituée suivant acte reçu par Maître Léon THOMAS dit Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 484 le 7 juillet 2000,

Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section E, numéro 2.646, ("la Société").

Les associés, présent et représentés, décident de dissoudre et liquider la Société avec effet immédiat.

La Société ne détient pas d'immeubles sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Décharge pleine et entière est accordée par les comparants, agissant comme ci-avant, au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Il sera procédé à la radiation de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg suite à la dissolution de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au 6, rue de l'Ecole, L-8278 Holzem.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à sept cent quarante-huit euros (748,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signés: J-Ph. ARNOTTE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2014. Relation: LAC/2014/40388. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 août 2014.

Référence de publication: 2014143140/43.

(140162469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Forum Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 56.684.

Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer avec effet immédiat au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 4 Août 2014.

Enzo LIOTINO.

Référence de publication: 2014143421/10.

(140163206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Bank Leumi (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 49.124.

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 29 avril 2014, le mandat de M. Daniel TSIDDON, né le 22 septembre 1955 à Tel Aviv en Israël, demeurant à 1 Arbelstreet, 67890 Hod Hasharon, Israël, comme administrateur et membre du Conseil d'Administration de la Société a été reconduit et il a été nommé Président du Conseil d'Administration de la Société pour une période de 3 années, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 29 avril 2014, le mandat de M. Menahem EISENTHAL, né le 5 Mai 1949 à Bucarest en Roumanie, demeurant à 4, Hakimstreet, apt.14, 69413 Tel Aviv, Israël comme administrateur et membre du Conseil d'Administration de la Société a été reconduit pour une période de 3 années, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 29 avril 2014, le mandat de M. Gil KARNI, né le 9 août 1966 en Israël, demeurant à 3, rue Joseph Tockert à L-2620 Luxembourg comme administrateur et administrateur délégué de la Société a été reconduit pour une période de 3 années, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 29 avril 2014, M. Shaul SHNEIDER, né le 14 juillet 1966 en Israël, demeurant à 15 Hanasi street, 3050015 Binyamina, Israël, a été nommé comme administrateur et membre du Conseil d'Administration de la Société pour une période de 3 années, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Suivant procès verbal de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 29 avril 2014, le mandant de Price Waterhouse Coopers, ayant son siège social à 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 65477, en tant que personne chargée du contrôle des comptes (réviseur d'entreprise) a été reconduit pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mai 2014.

Bank Leumi Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014143259/30.

(140163498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Fonlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.972.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143419/9.

(140163253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Garage Faber Aly Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 10, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 138.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143434/10.

(140163241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Pik SCSp,, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 190.126.

EXTRAIT

1. Date de constitution: La société a été constituée en date du 03 septembre 2014.
2. Forme juridique: Société en commandite spéciale.
3. Dénomination sociale: La dénomination de la société est Pik SCSp.
4. Siège social: Le siège social de la société est établi au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.
5. Objet social:
 1. L'objet de la société est l'acquisition et la détention de participations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.
 2. La société pourra fournir tout support financier aux sociétés faisant partie du même groupe que la société, tel que l'octroi de prêts et de garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.
 3. La société pourra également utiliser ses fonds et actifs aux fins d'investissement immobilier et, à condition que ces investissements soient accessoires ou liés à l'acquisition, à la détention, à l'administration, au développement et à la gestion de la société faisant partie du même groupe que la société, elle pourra investir dans des droits de propriété intellectuelle ou autres actifs mobiliers ou immobiliers de toute nature ou forme.
 4. La société pourra emprunter sous toute forme et pourra procéder à l'émission privée d'obligations, billets ou autres instruments de dette.
 5. La société pourra de manière générale faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet social.
6. Durée: La société est établie pour une durée illimitée.
7. Associé commandité: Projekt Nadwislanska Sp. Z o.o, société à responsabilité limitée de droit polonais ayant son siège social au 25 Ul. Stefana Batorego, Il Pietro, 31-135 Cracovie (Pologne) et immatriculée au Registre des Sociétés KRS sous le numéro 0000321423.
8. Gérants:
 - a. *Gérant de classe A:*
 - M. Tomasz FRANKIEWICZ, né le 16/07/1974 à Staszow (Pologne) et demeurant professionnellement au 25 Ul. Stefana Batorego, Il Pietro, 31-135 Cracovie (Pologne)
 - Mme Agnieszka GOJNY-ZIENTARA, née le 29/05/1971 à Katowice (Pologne) et demeurant au 111 Gen. Stanislaw Maczka, 05-082 Kwirynow (Pologne)

b. Gérants de classe B:

- M. Raphaël BENAYOUN, né le 06/08/1984 à Marseille (France) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

- M. Philippe AFLALO, né le 18/12/1970 à Fès (Maroc) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

9. Pouvoir de signature des gérants:

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants y compris, le cas échéant, au moins un gérant de chaque classe (y compris par voie de représentation).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143678/46.

(140162997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Générale d'Energie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 76.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GENERALE D'ENERGIE S.A.

Référence de publication: 2014143436/10.

(140163113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Château de Beggen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.856.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le vendredi 20 juin 2014

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 20 juin 2014 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur et de réélire les personnes suivantes:

- La société de droit belge GAETAN PIRET SPRL, établie et ayant son siège social Avenue Georges Benoit, 21, B-1170 Bruxelles, dont le représentant permanent est Monsieur Gaétan PIRET, demeurant au 241, avenue Hamoir, B-1180 Uccie, immatriculée au Registre de Commerce Belge sous le numéro 0476.986.612, administrateur de catégorie A,

- Monsieur Christian KARKAN, administrateur de société, né le 14 septembre 1963 à Bruxelles (Belgique), demeurant au 4, Drève Aleyde de Brabant à B-1150 Bruxelles, administrateur de catégorie A,

- Monsieur Jean-Louis AMANDT, gérant de société, né le 8 février 1963 à Ixelles (Belgique), demeurant au 112, Holstraat à B-1770 Liedekerke, administrateur de catégorie A,

- Monsieur Frédéric COLLOT, directeur financier, né le 2 juillet 1974 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, administrateur de catégorie A,

- Monsieur Aloyse WAGNER, maître électricien, né le 24 août 1954 à Troisvierges, demeurant professionnellement au 9, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, administrateur de catégorie B,

- Monsieur Jacques LEFEVRE, né le 27 décembre 1962 à Uccie (Belgique), demeurant au 158, avenue des Hospices, B-1180 Uccie, administrateur de catégorie B,

- Monsieur Michel GUILLAUME, directeur développement durable, né le 20 janvier 1951 à Etterbeek (Belgique), demeurant au 12 A, Jan Van Boendalelaan, B-3080 Tervuren, administrateur de catégorie B,

- Monsieur Robert DOCKENDORF, ingénieur diplômé, né le 20 juillet 1949 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, administrateur de catégorie B.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

L'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le n° B 71178.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2014140697/38.

(140159770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Heloise Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 169.900.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Heloise Property SA" ayant son siège social à 18, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 169 900, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1938, du 3 août 2012.

L'Assemblée est présidée par Serge BERNARD, demeurant à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée (le «Secrétaire» et le «Scrutateur») Madame Geneviève BERTRAND, ayant son adresse professionnelle à Rambrouch.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par le Bureau, les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert de siège;
2. Modification subséquente de l'article correspondant des statuts;
3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'Assemblée décide, avec effet au 18 août 2014 de transférer le siège de la société au 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Leudelange».

Troisième résolution:

L'Assemblée nomme les administrateurs suivants pour une durée de six années consécutives:

- Mr Thierry Grosjean, administrateur, né le 03 août 1974 à Metz, demeurant professionnellement à 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange;

- Mme Claudia Schweich, administrateur, née le 01 août 1979 à Arlon, demeurant professionnellement à 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte

et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun actionnaire ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Rambrouch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Bernard, Bertrand, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 septembre 2014. Relation: RED/2014/1929. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Max Els

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 11 septembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014142179/60.

(140161749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Independent Little Lies a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4113 Esch-sur-Alzette, 9, rue Victor Ewen.

R.C.S. Luxembourg F 2.915.

— STATUTS

La refonte des statuts à été approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2014 siégeant à Bilsdorf et constituée valablement.

Art. 1^{er}. Le siège est à Esch-sur-Alzette.

Art. 2. L'association est constituée pour une durée indéterminée.

L'association a pour objectif de promouvoir l'art et particulièrement le théâtre.

Art. 3. L'Association se compose:

- a) de membres actifs,
- b) de membres d'honneur.

Art. 3-1. Les membres actifs et d'honneur peuvent être des personnes physiques et des personnes morales.

Art. 3-2. Les membres actifs jouissent seuls des droits et des avantages prévus par «la loi» et prennent part aux assemblées générales. Ils ont seul le droit de vote.

Le nombre des membres actifs est illimité, sans pouvoir être inférieur à huit.

La qualité de membre actif est attestée par l'inscription au registre tenu à cette fin.

La qualité de membre d'honneur est conférée aux personnes physiques et morales qui lui prêtent leur appui matériel ou moral. Leur nombre est illimité.

Art. 3-3. Pour être admis comme membre actif, il faut avoir acquis une carte de membre actif.

Des titres honorifiques peuvent être conférés par l'assemblée générale.

L'exclusion d'un membre pour acte portant préjudice à l'association est prononcée par le conseil d'administration à la majorité absolue.

Art. 3-4. Le montant des cotisations annuelles à payer par les membres d'honneur et les membres actifs est fixé par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration, sans qu'il puisse être supérieur 25.- euros, indice 100.

Art. 4. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs.

Le conseil d'administration peut en tout temps convoquer une assemblée générale extraordinaire pour lui soumettre les propositions qu'il juge utiles. Il doit la convoquer lorsqu'un cinquième des membres actifs le demande.

Art. 5. L'association est gérée par un conseil d'administration, choisi parmi les membres actifs et élu par l'assemblée générale pour une durée de un an. Le nombre des administrateurs(trices) ne peut être inférieur à trois et supérieur à neuf.

Les administrateurs(trices) sortant(e)s sont rééligibles.

Art. 5-1. Le conseil d'administration élit en son sein un(e) président(e), un(e) secrétaire et un(e) trésorier(ière) qui peuvent se réunir en bureau pour les affaires courantes. Il peut faire appel à des expert(e)s à voix consultative.

Art. 5-2. En cas de vacance de poste, le conseil d'administration peut y pourvoir provisoirement par cooptation jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 5-3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du (de la) président(e) ou de trois membres du conseil d'administration aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige.

La présence de la majorité des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Si ce n'est pas le cas, ces délibérations seront reportées à une prochaine séance où elles seront mises au vote à la majorité des membres y présents.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, celle du (de la) président(e) est prépondérante.

Art. 5-4. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour une ou plusieurs activités déterminées à une ou plusieurs personnes choisies dans son sein ou en dehors.

Plus particulièrement, le conseil d'administration peut créer un comité (ou des comités) de gérance qui s'occupe(nt) des affaires courantes lors de la mise en scène d'une (ou de plusieurs) pièce(s).

Art. 5-5. L'association est engagée par la seule signature du (de la) président(e) (ou de son représentant) jusqu'à un montant de 9500.- euros. Au-delà de ce montant, la signature d'un autre membre du conseil d'administration est requise en plus.

Art. 5-6. Le conseil d'administration se réserve le droit de rédiger un règlement d'ordre intérieur.

Art. 6. La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par les articles 18 et 25 de la «loi».

En cas de dissolution volontaire de l'association, l'assemblée générale décidera la répartition des fonds sur proposition du conseil d'administration.

Esch-sur-Alzette, le 31 août 2014.

Pour le conseil d'administration

Jill CHRISTOPHE / Ro HILGER

La Présidente / Le Trésorier

Référence de publication: 2014142187/62.

(140161375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Liren Language & Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9145 Erpeldange-sur-Sûre, 130, Porte des Ardenes.

R.C.S. Luxembourg B 175.268.

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "LYSIS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F Route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175267,

ici représentée par Monsieur Amaury LUDES, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "LIREN LANGUAGE & COMMUNICATION S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2423 Luxembourg, 40, rue Pont-Rémy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175268, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 836 du 9 avril 2013,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son Mandataire, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-9145 Erpeldange-sur-Sûre, 130, Porte des Ardenes, et de modifier subséquemment le point 2.1 de l'article 2 des Statuts afin de lui donner les teneurs suivantes:

" **2.1.** Le siège social est établi dans la commune d'Erpeldange (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil

de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. LUDES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2014. LAC/2014/37768. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140958/45.

(140160281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Jaff, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 120.829.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the third day of the month of September;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited company by shares governed by the laws of Hong Kong "JAFF TRADING CO., LIMITED", established and having its registered office at Suite 1106-8, 11/F., Tai Yau Buiding, No. 181 Johnston Road, Wanchai (Hong Kong), registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 2054998,

here represented by Mrs. Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peter-nelchen, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "JAFF", established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 120829, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph GLODEN, notary then residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg), on October 17, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2289 of December 7, 2006,

and that the articles of association (the "Articles") have not been amended since;

2) That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into one hundred (100) shares with a nominal value of three hundred and ten Euros (310.- EUR) each;

3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

- 8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);
- 9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;
- 10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;
- 11) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.
- 12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La private limited company by shares régie par les lois de Hong Kong "JAFF TRADING CO., LIMITED", établie et ayant son siège social au Suite 1106-8, 11/F., Tai Yau Buiding, No. 181 Johnston Road, Wanchai (Hong Kong), inscrite au Companies Registry de Hong Kong sous le numéro 2054998,

ici représentée par Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, (la "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "JAFF", établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120829, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire alors de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), le 17 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2289 du 7 décembre 2006,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions avec une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 septembre 2014. LAC/2014/41458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141573/112.

(140160750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Kabberneeme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 169.871.

— DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of August.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Hasan Inanç KABADAYI, company director, born on the 27th of February 1974 in Üsküdar (Turkey), residing in Istanbul, Kisikli Cad., Kanuni Sultan Suleyman, Sok. No:4 (Turkey), (hereinafter referred to as the "Sole Shareholder"), here represented by Ms. Marilyn KRECKE, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 13th August 2014,

Which aforementioned proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities,

Which appearing person, acting as mentioned above, has requested the notary to state as follows:

- That the company KABBERNEEME S.A., a société anonyme, with its registered office at 8, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered in the Luxembourg Trade and Corporate Register under section B and number 169.871 (hereinafter referred to as the «Company»), was incorporated according to a deed received by Maître Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on the June 29th 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1924 of August 2nd 2012;

- That the articles of incorporation of the Company have never been amended;

- That the corporate capital of the Company amounts to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, entirely paid-up;

- That the Sole Shareholder is the sole owner of all the shares representing the corporate capital of the Company;

- That the Sole Shareholder herewith declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and its putting into liquidation;

- That the Sole Shareholder is to be appointed as liquidator of the Company;

- That the liquidator, in his capacity, has requested the officiating notary to authenticate his declarations according to which (i) the liabilities of the Company have been settled and (ii) the liabilities in relation of the closing down of the liquidation have been duly accrued.

The liquidator furthermore declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, the Sole Shareholder irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities. As a consequence thereof, all the liabilities of the Company are paid and the remaining assets shall be transferred to the Sole Shareholder;

- That the liquidation of the Company is completed and that the Company is to be considered as definitely terminated and liquidated;

- The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by LEXTRAY S.à.r.l., with registered office at 8 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, registered in the Luxembourg Trade and Corporate Register under section B and number 161.492, acting as dissolution auditor;

- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors, statutory auditor and to the dissolution auditor for the performance of their respective assignments;

- That the corporate documents shall be kept at 8, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers to carry out any formality regarding publications, cancellations, or registrations by virtue of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The document having been read in the language of the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the aforesaid appearing person signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-six août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Hasan Inanç KABADAYI, administrateur de société, né le 27 février 1974 à Üsküdar (Turquie), demeurant à Istanbul, Kisikli Cad., Kanuni Sultan Suleyman, Sok. No:4 (Turquie) (ci-après "l'Actionnaire Unique"),

ici représenté par Madame, Marilyn KRECKE, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 août 2014,

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle partie comparante, agissant comme mentionné ci-dessus, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée KABBERNEEME S.A., société anonyme, avec son siège social au 8 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B et au numéro 169.871 (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 29 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1924 du 2 Août 2012;

- Que les statuts de ladite Société n'ont jamais été modifiés;

- Que le capital social de la Société est fixé trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées;

- Que l'Actionnaire Unique est le seule propriétaire de toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société;

- Que l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;

- Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société;

- Que le liquidateur de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations selon lesquelles (i) le passif de la Société est réglé et (ii) le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. Le liquidateur déclare en outre que, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Actionnaire Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. En conséquence, tout le passif de ladite Société est réglé et les actifs restants sont transférés au profit de l'associée unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par LEXTRAY S.à.r.l., avec son siège social au 8 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 161.492, agissant en tant que commissaire à la dissolution;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs en fonction, au commissaire aux comptes et au commissaire à la dissolution de la Société pour l'exécution de leurs mandats;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 8 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

Le porteur d'une expédition des présentes dispose de tous pouvoirs nécessaires pour accomplir toutes les formalités relatives aux publications, radiations, ou dépôts en vertu des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 septembre 2014. LAC/2014/41004. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141577/102.

(140160402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

LBREM Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.486.

—
EXTRAIT

Suite à la dissolution en date du 20 octobre 2010 de LBREM Bermuda Holdings L.P, enregistré au «Bermuda Registrar of Companies» sous le numéro 36327 avec siège social au 2, Clarendon House, Church Street, BER-HM CX Hamilton, les 125 parts sociales ordinaires de Catégorie A, 125 parts sociales ordinaires de classe G et 125 parts sociales ordinaires de classe H qu'elle détenait dans la Société ont été réparties de la façon suivante:

- Transfert à PCCP Mezzanine Recovery Partners I, L.P., enregistré au «Division of Corporations Delaware» sous le numéro 3861251, avec siège social au National Registered Agents Inc., 160 Greentree Dr. Street 101, Dover, Kent County, Delaware 19904, USA:

100 parts sociales ordinaires de Catégorie A

100 parts sociales ordinaires de classe G

100 parts sociales ordinaires de classe H

- Transfert à Lehman Brothers Real Estate Mezzanine Capital Partners, L.P., enregistré au «Division of Corporations Delaware» sous le numéro 3962776, avec siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle City, Delaware 19808, USA:

1 part sociale ordinaire de Catégorie A

1 part sociale ordinaire de classe G

1 part sociale ordinaire de classe H

- Tansfert à PCCP Offshore Mezzanine Recovery Partners (NorBan) I, L.P., enregistré au «Bermuda Registrar of Companies» sous le numéro 36525 avec siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda:

24 parts sociales ordinaires de Catégorie A

24 parts sociales ordinaires de classe G

24 parts sociales ordinaires de classe H

Par conséquent, les parts de la Société sont maintenant réparties de la façon suivante:

NW Bermuda Holdings LP	125 parts ordinaires de catégorie E
PCCP Mezzanine Recovery Partners I, L.P.	100 parts sociales ordinaires de Catégorie A
	100 parts sociales ordinaires de classe G
	100 parts sociales ordinaires de classe H
Lehman Brothers Real Estate Mezzanine Capital Partners, L.P.	1 part sociale ordinaire de Catégorie A
	1 part sociale ordinaire de classe G
	1 part sociale ordinaire de classe H
PCCP Offshore Mezzanine Recovery Partners (NorBan) I, L.P.	24 parts sociales ordinaires de Catégorie A
	24 parts sociales ordinaires de classe G
	24 parts sociales ordinaires de classe H

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 11 Septembre 2014.

Pour extrait conforme

La Société

Signatures

Référence de publication: 2014142245/46.

(140161907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Oktav RE, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 181.771.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Oktav RE Société Anonyme de Titrisation" ayant son siège social à 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 181 771, constituée suivant acte reçu le 15 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3333, du 31 décembre 2013.

L'Assemblée est présidée par Serge BERNARD, demeurant à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée (le «Secrétaire» et le «Scrutateur») Madame Geneviève BERTRAND, ayant son adresse professionnelle à Rambrouch.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par le Bureau, les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert de siège;
2. Modification subséquente de l'article correspondant des statuts;
3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'Assemblée décide, avec effet au 18 août 2014 de transférer le siège de la société au 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Leudelange.»

Troisième résolution:

L'Assemblée accepte la démission et donne pleine et entière décharge aux administrateurs suivants:

Mme Emilie Bensmihen, Mme Véronique De Meester et Mr Sylvain Elias.

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires et pour une durée de six années consécutives:

- Mme Dorothee Ciolino, avocate, née le 04 juin 1973 à Epinal, demeurant à 21, route d'arlon, L-1140 Luxembourg;
- Mr Thierry Grosjean, administrateur, né le 03 août 1974 à Metz, demeurant professionnellement à 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange;

- Mme Claudia Schweich, administrateur, née le 01 août 1979 à Arlon, demeurant professionnellement à 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun actionnaire ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Rambrouch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Bernard, Bertrand, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 septembre 2014. Relation: RED/2014/1932. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Max Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 11 septembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014142320/65.

(140161752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Unica, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3358 Leudelange, 1, rue du Lavoir.

R.C.S. Luxembourg B 190.075.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le trentième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Maria Mercedes Lizaranzu de Perinat, née à Madrid (Espagne), le 28 juin 1967, demeurant à L-3358 Leudelange, 1, rue du Lavoir.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'architecture d'intérieur, l'aménagement et la décoration d'intérieur, l'aménagement d'espaces intérieurs, la réhabilitation et la réalisation de tous travaux immobiliers; tous travaux de création et conception concernant l'espace et le design sur tous supports relatifs à la publicité et à l'image; le design industriel et de mobilier.

L'activité de la société comprend également la conception, l'organisation, la coordination et en général tous les services liés à l'activité principale.

La société «UNICA» s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte d'intérieur et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorise.

Art. 3. La société prend la dénomination de «UNICA».

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Leudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2014.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Souscription et libération

- Par Madame Maria Mercedes Lizaranzu de Perinat, préqualifiée;

Cinq cents parts sociales	500
Total des parts: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

147240

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à mille euros (EUR 1000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

1. Madame Maria Mercedes Lizaranzu de Perinat, née à Madrid (Espagne), le 28 juin 1967, demeurant à L-3358 Leudelange, 1, rue du Lavoir, est nommée gérant unique de la Société.

2. Le siège social est établi à L-3358 Leudelange (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue du Lavoir.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.M.L. DE PERINAT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 01 août 2014. Relation: DIE/2014/9846. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142502/105.

(140161661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Energy ART S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 33, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 181.292.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvierzehn,

Den zweiundzwanzigsten August,

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher,

Sind erschienen:

1) Die Aktiengesellschaft ENERGY TRUST HOLDING S.A., mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 180 697,

vertreten durch ihren allein vertretungsberechtigten Geschäftsführer, Herrn Robert MACK, Dr. Dr. Diplom-Ingenieur, geboren in Tschimkent (Kasachstan), wohnhaft in D-47798 Krefeld, Lindenstrasse 68,

hier vertreten durch Frau Irina FISCHER, geborene WRUK, geboren am 25. April 1955 in Tomsk (Russland), wohnhaft in D-76139 Karlsruhe, Meissener Strasse 6,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben zu Phuket (Thailand), am 19. August 2014,

welche Vollmacht nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde, als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden,

2) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach zypriotischen Recht TODAY & TOMORROW HOLDING LTD, mit Sitz in 3026 Limassol, Zypern, 155, Arch. Makariou III Proteas House, 5th Floor, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Zypern, unter der Nummer HE 307 044,

vertreten durch ihren alleinigen Gesellschafter und Anteilhaber, Herr Robert MACK, Dr. Dr. Diplom-Ingenieur, geboren in Tschimkent (Kasachstan), wohnhaft in D-47798 Krefeld, Lindenstrasse 68,

hier vertreten durch Frau Irina FISCHER, geborene WRUK, geboren am 25. April 1955 in Tomsk (Russland), wohnhaft in D-76139 Karlsruhe, Meissener Strasse 6,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben zu Phuket (Tailand), am 19. August 2014,

welche Vollmacht nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde, als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden,

Welche Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchen Folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Energy ART S.à r.l." mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 33, Op der Heckmill, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 181 292,

gegründet wurde laut Urkunde aufgenommen durch den zu Düdelingen residierenden Notar Carlo GOEDERT, am 22. Oktober 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3195 vom 16. Dezember 2013,

- dass das Kapital der Gesellschaft sich auf zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.- €) beläuft, eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125.- €);

- dass das Gesellschaftskapital aufgeteilt ist wie folgt:

1) an die Gesellschaft ENERGY TRUST HOLDING S.A., vorbezeichnet, zweiundfünfzig Anteile	52
2) an die Gesellschaft TODAY & TOMORROW HOLDING LTD, vorbezeichnet, achtundvierzig Anteile	48
Total: einhundert Anteile	100.

- dass die Gesellschaften ENERGY TRUST HOLDING S.A. und TODAY & TOMORROW HOLDING LTD, vertreten wie hiavor erwähnt, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft Energy ART S.à r.l., ausdrücklich erklären, die Gesellschaft aufzulösen,

- dass die Gesellschaften ENERGY TRUST HOLDING S.A. und TODAY & TOMORROW HOLDING LTD, vertreten wie hiavor erwähnt, in ihrer Eigenschaft als Liquidatoren, erklären,

- dass alle Aktiva veräussert wurden,

- dass alle Passiva gegenüber Dritten bezahlt oder zurückgestellt sind,

- dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, unbeschadet der Tatsache, dass die Unterzeichneten persönlich für die von der Gesellschaft eventuell eingegangenen und zum Zeitpunkt der Liquidation noch nicht bekannten Verbindlichkeiten haften.

- Dass den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird;

- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

Für die Veröffentlichungen und Hinterlegungen ist dem Überbringer einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde Vollmacht gegeben.

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu solidarischen Lasten der Gesellschaft und der Komparenten.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt, Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparentin, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: I. FISCHER, J. CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 août 2014. Relation: GRE/2014/3424. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG Zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, sowie zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 11. September 2014.

J. CASTEL

Der Notar

Référence de publication: 2014142098/71.

(140161413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

STAR Private Equity Opportunities S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.835.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of August.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "STAR Private Equity Opportunities S.A. SICAV-SIF", a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), in the form of a collective investment undertaking (SICAV) specialized investment fund (SIF) having its registered office at 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.835., incorporated on 28 September 2011 by deed of Maître Cosita DELVAUX, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, published on 17 October 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2498, page 119858 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on 27 September 2013, published on 03 October 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2441, page 117141.

The Meeting was chaired by Mr. Bernard CHARPENTIER, maître en droit, professionnellement résidant à 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Mr. Matthieu ARISTIDE, maître en droit, professionnellement résidant à 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Joffrey JOACHIM, employé, professionnellement résidant à 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The Chairman, the secretary and the scrutineer are collectivement référés à la Board of the Meeting.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

1. Transfer of the registered office of the Company from 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen to 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg with GEDI:1415718v3 GEDI:2891705v3 immediate effect; Consecutive amendment of Article 2 of the articles of association of the Company.

II. The attendance list which shall remain attached to this deed and be registered with it, shows that all shareholders are present or represented at the meeting. The shareholders declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The Meeting of shareholders unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The shareholders resolve to transfer the registered office of the Company to 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg with immediate effect and consecutively to amend Article 2 of the articles of association of the Company so that it marks as follows:

Art. 2. Registered Office. "The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, Subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation."

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded only in English.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the Bureau, all of whom are known to the notary by their names, civil status and residences, signed together with us, the Notary, the present original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois d'août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») des actionnaires de «STAR Private Equity Opportunities S.A.», une société anonyme luxembourgeoise prenant la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 163.835, constituée le 28 septembre 2011 par acte de Maître Cosita DELVAUX, agissant en tant que remplaçante de Maître Jean-Joseph WAGNER, publié le 17 octobre 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2498, page 119858 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 26 septembre 2013, publié le 03 octobre 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2441, page 2441.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard CHARPENTIER, maître en droit, résidant professionnellement au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Matthieu ARISTIDE, maître en droit, résidant professionnellement au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joffrey JOACHIM, employé privé, résidant professionnellement au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le «Bureau de l'Assemblée».

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société du 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat; Consécutivement, amendement de l'Article 2 des statuts de la Société.

II. La liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement, montre que tous les actionnaires sont présents ou représentés à cette assemblée. Les actionnaires ayant déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. La présente Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'Assemblée générale a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat et consécutivement d'amender l'Article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi en la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales, des Filiales, ou d'autres bureaux, peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements politiques ou militaires exceptionnels, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. À la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. CHARPENTIER, M. ARISTIDE, J. JOACHIM, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 01 septembre 2014. Relation: EAC/2014/11668. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014141793/106.

(140160475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Baros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 185.659.

In the year two thousand fourteen, on the first day of the month of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Baros Holdings, L.L.C., a limited liability company formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State under file number 5566541,

here represented by Mr. Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, Doctor en Derecho, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal Boston, State of Massachusetts, on 28 July 2014; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party is the sole shareholder of Baros S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 185.659 and incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 19 March 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1400 dated 31 May 2014. The articles of association have not been amended since.

The appearing party, representing the entire share capital, declares having waived any notice requirement requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to create ten (10) classes of shares referred to as class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares and convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of eleven million seven hundred twenty-four thousand two hundred ninety-three euro (EUR 11,724,293) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to eleven million seven hundred thirty-six thousand seven hundred ninety-three euro (EUR 11,736,793) through the issue of eleven (11) class A shares, one million three hundred two thousand six hundred ninety-eight (1,302,698) class B shares, one million three hundred two thousand six hundred ninety-eight (1,302,698) class C shares; one million three hundred two thousand six hundred ninety-eight (1,302,698) class D shares; one million three hundred two thousand six hundred ninety-eight (1,302,698) class E shares; one million three hundred two thousand six hundred ninety-eight (1,302,698) class F shares; one million three hundred two thousand six hundred ninety-eight (1,302,698) class G shares; one million three hundred two thousand six hundred ninety-eight (1,302,698) class H shares; one million three hundred two thousand six hundred ninety-eight (1,302,698) class I shares; and one million three hundred two thousand six hundred ninety-eight (1,302,698) class J shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1).

The eleven million seven hundred twenty-four thousand two hundred ninety-three (11,724,293) new shares issued have been subscribed by Baros Holdings, L.L.C., aforementioned, for the price of eleven million seven hundred twenty-four thousand two hundred ninety-three euro (EUR 11,724,293).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting of a claim Baros Holdings, L.L.C. holds against the Company in the amount of eleven million seven hundred twenty-four thousand two hundred ninety-three euro (EUR 11,724,293).

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of eleven million seven hundred twenty-four thousand two hundred ninety-three euro (EUR 11,724,293) is entirely allocated to the share capital.

Third resolution

The sole shareholder decides to fully restate the articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Baros S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at eleven million seven hundred thirty-six thousand seven hundred ninety-three euro (EUR 11,736,793), represented by (i) twelve thousand five hundred eleven (12,511) class A shares; (ii) one million three hundred two thousand six hundred ninety-eight (1,302,698) class B shares, (iii) one million three hundred two thousand six hundred ninety-eight (1,302,698) class C shares; (iv) one million three hundred two thousand six hundred ninety-eight (1,302,698) class D shares; (v) one million three hundred two thousand six hundred ninety-eight (1,302,698) class E shares; (vi) one million three hundred two thousand six hundred ninety-eight (1,302,698) class F shares; (vii) one million three hundred two thousand six hundred ninety-eight (1,302,698) class G shares; (viii) one million three hundred two thousand six hundred ninety-eight (1,302,698) class H shares; (ix) one million three hundred two thousand six hundred ninety-eight (1,302,698) class I shares; and (x) one million three hundred two thousand six hundred ninety-eight (1,302,698) class J shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1) (the share classes A to J, as described above, are together referred to as the "Shares").

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares shall not be convertible into other classes of Shares.

6.6 The Company may redeem its own Shares.

6.7 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class J shares).

6.8 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in article 6.7.), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

6.9 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.10 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares. The Total Cancellation Amount for each class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.11 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders of the relevant class of Shares would have been entitled to dividend distributions according to article 22 of these articles of association, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be

by the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.12 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

13.2 The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, with or without cause.

13.3 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

13.4 The sole manager or the board of managers may grant special powers by notarised proxy or power of attorney by private instrument.

13.5 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.6 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers and in addition in case different classes of managers have been appointed, at least one A and one B manager must be present or represented. Any resolutions of the board of managers may only be taken if approved by the majority of managers present or represented. The chairman, if any, shall have a

casting vote. If a quorum is not obtained the managers present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

17.6 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by any two (2) managers, or by an A and a B manager, should different classes of managers exist. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or, should different classes of managers exist, by the joint signature of one class A and one class B managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company.

21.7 In the event of a distribution of dividends, the amount of the dividend allocated to each class of Shares shall be as follows:

- class J shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the class J shares issued by the Company;
- class I shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the class I shares issued by the Company;
- class H shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the class H shares issued by the Company;
- class G shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the class G shares issued by the Company;
- class F shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the class F shares issued by the Company;
- class E shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the class E shares issued by the Company;
- class D shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the class D shares issued by the Company;
- class C shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the class C shares issued by the Company;
- class B shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the class B shares issued by the Company; and
- class A shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty-five per cent (0.55%) per year of the nominal value of the class A shares issued by the Company.

21.8 In the event of a distribution of dividend pursuant to article 21.7 above, any other income distributable to the holders of Shares in excess of the aggregate amount of the preferential dividend linked to such Shares, if any, shall be allocated to the holders of class J shares, or:

- in the event there are no more class J shares in the Company, the holders of class I shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class I to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class I shares in the Company, the holders of class H shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class H to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class H shares in the Company, the holders of class G shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class G to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class G shares in the Company, the holders of class F shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class F to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class F shares in the Company, the holders of class E shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class E to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class E shares in the Company, the holders of class D shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class D to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class D shares in the Company, the holders of class C shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class C to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class C shares in the Company, the holders of class B shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class B to class A shares in accordance with article 21.7 above; and

- in the event there are no more class B shares in the Company, the holders of class A shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class A shares in accordance with article 21.7 above.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution in accordance with article 21 above. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with article 21 above.

G. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately five thousand four hundred Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Baros Holdings, L.L.C., une limited liability company formée selon les lois de l'État du Delaware, ayant son siège social sis Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, États-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro de dossier 5566541,

ici représentée par Monsieur Luis AGUERRE ENRIQUEZ, Doctor en Derecho, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Boston, État du Massachusetts, le 28 juillet 2014, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Baros S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.659 et constituée selon acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1400, le 31 mai 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclare avoir renoncée à toute formalité de convocation et requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer dix (10) classes de parts sociales étant dénommées les parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I et parts sociales de classe J et de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'onze millions sept cent vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-treize euros (EUR 11.724.293) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à onze millions sept cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-treize euros (EUR 11.736.793) par l'émission d'onze (11) parts sociales de classe A, un million trois cent deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.302.698) parts sociales de classe B, un million trois cent deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.302.698) parts sociales de classe C, un million trois cent deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.302.698) parts sociales de classe D, un million trois cent deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.302.698) parts sociales de classe E, un million trois cent deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.302.698) parts sociales de classe F, un million trois cent deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.302.698) parts sociales de classe G, un million trois cent deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.302.698) parts sociales de classe H, un million trois cent deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.302.698) parts sociales de classe I, et un million trois cent deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.302.698) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les onze millions sept cent vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-treize (11.724.293) nouvelles parts sociales émises ont été souscrites par Baros Holdings, L.L.C., susmentionnée, pour un prix d'onze millions sept cent vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-treize euros (EUR 11.724.293).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant d'onze millions sept cent vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-treize euros (EUR 11.724.293) que Baros Holdings, L.L.C. détient sur la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant d'onze millions sept cent vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-treize euros (EUR 11.724.293) est entièrement affecté au capital social.

Troisième résolution

L'associé unique décide la refonte complète des statuts de la Société qui seront désormais rédigés comme suit:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Baros S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à onze millions sept cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-treize euros (EUR 11.736.793), représenté par (i) douze mille cinq cent onze (12.511) parts sociales de classe A, (ii) un million trois cent deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.302.698) parts sociales de classe B, (iii) un million trois cent deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.302.698) parts sociales de classe C, (iv) un million trois cent deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.302.698) parts sociales de classe D, (v) un million trois cent deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.302.698) parts sociales de classe E, (vi) un million trois cent deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.302.698) parts sociales de classe F, (vii) un million trois cent deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.302.698) parts sociales de classe G, (viii) un million trois cent deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.302.698) parts sociales de classe H, (ix) un million trois cent deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.302.698) parts sociales de classe I, et (x) un million trois cent deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.302.698) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les classes de parts sociales A à J, telles que décrites ci-dessus, sont dénommées ensemble les «Parts Sociales»).

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe F, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H, les parts sociales de classe I et les parts sociales de classe J ne pourront être converties en d'autres classes de Parts Sociales.

6.6 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales.

6.7 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes entières de Parts Sociales en rachetant et annulant toutes les Parts Sociales émises dans ces classes. Dans les cas de rachat et d'annulation de classes de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les parts sociales de classe J).

6.8 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu par l'article 6.7), cette classe de Parts Sociales donnera droit aux détenteurs de ces Parts Sociales, au prorata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales des classes rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la classe concernée, détenue et annulée.

6.9 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.10 Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des classes de Parts Sociales concernées. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des parts sociales de classe A, des parts sociales de classe B, des parts sociales classe C, des parts sociales de classe D, des parts sociales de classe E, des parts sociales de classe F, des parts sociales de classe G, des parts sociales de classe H, des parts sociales de classe I, et des parts sociales de classe J correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) des classes correspondantes au moment de l'annulation desdites classes à moins d'une décision contraire du conseil de gérance pour autant que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation.

6.11 Le Montant Disponible signifie le montant total du bénéfice net de la Société (ce qui inclut le bénéfice reporté) dans la mesure où l'associé détenteur de la classe de Parts Sociales applicable aurait eu le droit de bénéficier de distributions de dividendes, conformément à l'article 22 des présents statuts, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale en relation avec la classe de Parts Sociales à annuler, mais diminué par (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toute somme à placer en réserves non-distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts, chaque fois qu'indiqué dans les comptes intermédiaires applicables et (iii) tous dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué par ces derniers (afin d'écartier tout doute, sans double comptage) de sorte que: $MD = (BN + B + RC) - (P + RL + DL)$. Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable; RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la classe de Parts Sociales à annuler; P = toute perte (en ce compris les pertes reportées); RL = toute somme à placer en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué.

6.12 Une fois que les Parts Sociales des classes concernées auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à la majorité des trois quarts du capital social.

Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

13.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine la durée de son (leur) mandat. Les gérants peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif.

13.3 En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra être composé de différentes classes de gérants, à savoir gérant(s) A et gérant(s) B.

13.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte notarié ou sous seing privé.

13.5 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.6 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et en outre, dans le cas où différentes classes de gérants ont été nommées, au moins un gérant A et un gérant B doivent être présents ou représentés. Toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants présents ou représentés. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante. Si un quorum n'est pas atteint, les gérants présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'un avis d'ajournement.

17.6 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants, ou par un gérant A et un gérant B si plusieurs classes de gérants existent. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président, ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou, si plusieurs classes de gérants existent, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou (ii) par la signature

conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

21.7 En cas de distribution de dividendes, le montant du dividende affecté à chaque classe de Parts Sociales sera réparti comme suit:

- les parts sociales de classe J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe J émises par la Société;
- les parts sociales de classe I donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe I émises par la Société;
- les parts sociales de classe H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe H émises par la Société;
- les parts sociales de classe G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe G émises par la Société;
- les parts sociales de classe F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe F émises par la Société;
- les parts sociales de classe E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe E émises par la Société;
- les parts sociales de classe D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe D émises par la Société;
- les parts sociales de classe C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe C émises par la Société;
- les parts sociales de classe B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe B émises par la Société; et
- les parts sociales de classe A donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale des parts sociales de classe A émises par la Société.

21.8 En cas de distribution de dividende conformément à l'article 21.7 ci-dessus, tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales excédant le montant total des dividendes préférentiels liés aux Parts Sociales, le cas échéant, seront attribués aux détenteurs de parts sociales de classe J, ou:

- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe J dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe I auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, le cas échéant, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de classe I à A conformément à l'article 21.7 ci-dessus;

- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe I dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe H auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, le cas échéant, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de classe H à A conformément à l'article 21.7 ci-dessus;

- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe H dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe G auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, le cas échéant, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de classe G à A conformément à l'article 21.7 ci-dessus;

- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe G dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe F auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, le cas échéant, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de classe F à A conformément à l'article 21.7 ci-dessus;

- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe F dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe E auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, le cas échéant, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de classe E à A conformément à l'article 21.7 ci-dessus;

- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe E dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe D auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, le cas échéant, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de classe D à A conformément à l'article 21.7 ci-dessus;

- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe D dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe C auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, le cas échéant, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de classe C à A conformément à l'article 21.7 ci-dessus;

- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe C dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe B auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, le cas échéant, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de classe B à A conformément à l'article 21.7 ci-dessus; et

- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe B dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe A auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, le cas échéant, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de classe A conformément à l'article 21.7 ci-dessus.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués en conformité avec l'article 21 ci-dessus. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec l'article 21 ci-dessus.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de cinq mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. AGUERRE ENRIQUEZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2014. LAC/2014/37329. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138175/747.

(140157213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Flen Pharma Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4354 Esch-sur-Alzette, 29, rue Henri Koch.

R.C.S. Luxembourg B 170.456.

L'an deux mil quatorze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée FLEN PHARMA GROUP S.A., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, inscrite au RCS Luxembourg section B n° 170456, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER en date du 3 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés C des Sociétés sous le numéro 2155 du 30 août 2012,

et dont les statuts et la forme actuelle ont été modifiés par acte du même notaire en date du 19 février 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés C des Sociétés du 15 mai 2013 sous le numéro 1143.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre SCHILL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 18a, boulevard de la Foire.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée des associés désigne comme scrutateur Monsieur Pierre SCHILL, prénommé.

Le Président déclare ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou représentés à la présente assemblée, qui peut valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour sans convocation préalable. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, demeureront annexées au présent procès-verbal, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau.

II. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 2 des statuts:

Le siège social de la société est établi dans la Commune d'Esch-sur-Alzette.

2.- Divers.

Sur ce, l'assemblée des actionnaires, après avoir constaté qu'elle est régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-4354 Esch-sur-Alzette, 29, rue Henri Koch,

et modifie en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Le siège social de la société est établi dans la Commune d'Esch-sur-Alzette.»

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président clôture l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre associé n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Schill, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 août 2014. LAC/2014/40102. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142119/52.

(140161740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

G.O. IB - Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.153.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the fourth of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The limited liability company (société à responsabilité limitée), G.O. IB - Malta I Limited, incorporated and existing under the laws of Malta, having its registered office at B2, Industry Street, M - QRM 3000 Qormi, Malta and registered with the Trade and Companies Register under number C 33881, being the sole shareholder of all of the five hundred (500) shares of the company G.O. IB - Luxembourg Finance S.à r.l.,

here represented by Max MAYER, employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal delivered to the attorney, which after having been signed 'ne varietur' by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, through its attorney, has requested the notary to act:

1. That the appearing party is the sole shareholder of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of G.O. IB - Luxembourg Finance S.à r.l., with registered office in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 157153, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on the 19th November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 131 of 22nd January 2011 (the "Company")

2. That the Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each, all fully paid up.

3. That the appearing party, as sole shareholder, resolves to dissolve the Company with immediate effect.

4. That the appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

5. That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purpose of this deed.

6. That the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company.

7. That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any register of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

8. That the appearing party hereby grants full discharge to the managers for their mandate up to this date.

9. That the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Upon these facts the notary stated that the company G.O. IB - Luxembourg Finance S.à r.l. was dissolved.

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at eight hundred Euro (EUR 800,-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing party, known to the notary, the appearing person signed together with Us the notary the present deed.

Version française du texte oui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée, G.O.IB - Malta I Limited ayant son siège social au B2, Industry Street, M - QRM 3000 Qormi, Malta et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Malte sous le numéro C 33 881, détentrice des cinq cents (500) parts sociales de la société G.O. IB - Luxembourg Finance S.à r.l.

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de G.O. IB - Luxembourg Finance S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 157153, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Mersch (Grand Duché de Luxembourg), en date du 19 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 131 du 22 janvier 2011 (la "Société").

2. Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement libérées.

3. Que la comparante, associé unique de la Société, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

4. Que la comparante déclare qu'elle est en pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

5. Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoir d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

7. Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts ou de tous autres titres seront annulés.

8. Que la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

9. Que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société G.O. IB - Luxembourg Finance S.à r.l..

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ huit cents euro (EUR 800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 septembre 2014. Relation GRE/2014/3546. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014142144/96.

(140161372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

BDM Estate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8063 Bertrange, 8B, rue Spierzelt.

R.C.S. Luxembourg B 174.546.

L'an deux mil quatorze, le quatre septembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Stéphane MONTI, commerçant, demeurant à L-8063 Bertrange, 8b, rue Spierzelt,
- 2) Madame Martine DECKER, commerçante, demeurant à L-8063 Bertrange, 8b, rue Spierzelt,
- 3) Monsieur Jean-Marie BOUREN, agent immobilier, demeurant à L-8016 Strassen, 3, rue des Carrières.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant d'acter que lors de l'assemblée générale extraordinaire de ladite société en date du 8 mai 2014, l'allocation des parts sociales cédées entre Monsieur Monti et Monsieur Bouren et entre Madame Decker et Monsieur Bouren auraient dû être mieux précisé à l'article 6 des statuts de la société, ce qui fait l'objet du présent acte ampliatif.

Qu'en conséquence les associés ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

En conséquence de l'exposé préliminaire, les associés décident de modifier le paragraphe 3 de l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. (paragraphe 3). «Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) par M. Jean-Marie Bouren, préqualifié, trente-quatre parts sociales	34
2) par M. Stéphane Monti, préqualifié, trente-trois parts sociales	33
3) par Mme Martine Decker, préqualifiée, trente-trois parts sociales	33
Total: cent parts sociales	<u>100</u> »

Les associés décident que les dispositions qui précèdent viennent compléter l'ensemble des dispositions figurant à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 8 mai 2014, acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 mai 2013, Relation: LAC/2014/21541, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 20 mai 2014 sous la référence L140082376.

Toutes les autres dispositions figurant audits actes demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Monti, Decker, Bouren, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41433. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Releveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141965/39.

(140161747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

I.S.C. S.A., International Services Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.574.

L'an deux mille quatorze, le huit septembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de International Services Company, en abrégé I.S.C. SA, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 12, Route de Longwy, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1731 du 14 juillet 2008 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139574 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 22 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1506 du 7 juillet 2011.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Christian MATHEY, accounting manager, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Rachida MARTINOT, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Monique DRAUTH, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle L-8080 Bertrange, 12, Route de Longwy à l'adresse suivante: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, commune de Luxembourg;

2 Modification subséquente de la 2^{ème} phrase de l'article 1^{er} des statuts, pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;

3 Divers.

(i) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions représentées, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(ii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires et les membres du bureau resteront pareillement annexées aux présentes et pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Qu'il apparaît de cette liste de présence que l'ensemble des trois cent dix (310) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance

Après avoir dûment considéré chaque point de l'agenda, l'assemblée générale des actionnaires a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle L-8080 Bertrange, 12, Route de Longwy à l'adresse suivante: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, commune de Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier en conséquence la 2^{ème} phrase de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er} . (2^{ème} phrase). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Mathey, Martinot, Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41669. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142195/60.

(140161638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

PCONE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 164.496.

L'an deux mille quatorze,

le deux septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Peter CLEMEN, gérant de société, né à Greifswald, Allemagne, le 19 février 1981, demeurant à D -35102 Lohra, Kirchvers Zum Breitacker 7, Allemagne,

représenté aux fins des présentes par:

Monsieur Kevin CHAVES, employé privé, avec adresse professionnelle au 1-3, Millewee, L-7257 Helmsange, aux termes d'une procuration sous seing privé lui donnée à Francfort/Main le 28 août 2014.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-avant, est l'associé unique de la société «PCONE», (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, établie ayant son siège social actuel au 9, rue Enz, L-5532 Remich, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 164 496, constituée suivant acte notarié dressé en date du 28 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 13 décembre 2011, sous le numéro 3048 et page 146 284.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville de Remich vers la Commune de Walferdange et de fixer sa nouvelle adresse au 1-3, Millewee, L-7257 Helmsange.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce changement de siège social, l'associé unique DECIDE de modifier, dans les deux versions originales de l'acte de constitution de la Société, soit en anglais et en français l'article CINQ (5), des statuts de la Société, pour lui donner désormais dans les deux versions précitées, la nouvelle teneur suivante:

English version

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.»

Version française

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.»

Dont acte, fait et passé à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire du comparant prémentionné a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. CHAVES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 septembre 2014. Relation: EAC/2014/11981. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014142354/49.

(140161301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Life Bond Us 2.0 SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 190.054.

Auszug aus dem Gesellschaftervertrag der Life Bond US 2.0 SCSp (die „Gesellschaft“) vom 12. August 2014, aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch das Amt des in Esch/Alzette residierenden Notars Francis Kessler am 12. August 2014, einregistriert zu Esch/Alzette, am 14. August 2014, Relation: EAC/2014/11152.

1. Name der Gesellschaft. Life Bond US 2.0 SCSp

2. Form der Gesellschaft. Spezialkommanditgesellschaft (société commandite spéciale)

3. Sitz der Gesellschaft. 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

4. Gründung und Dauer. Die Gesellschaft wurde am 12. August 2014 für eine Dauer von 5 Jahren gegründet.

5. Gesellschaftskapital. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt achtzehntausendfünfhundert US-Dollar (USD 18.500.-) eingeteilt in achtzehntausendfünfhundert (18.500) Anteile zu je einem US-Dollar (USD 1.-), bestehend aus:

a) ein hundert (100) Komplementärsanteilen; und

b) achtzehntausendvierhundert (18.400) Kommanditistenanteilen.

Das Stammkapital der Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter geändert werden.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Anteil an. Die Gesellschaft erlaubt zu jeder Zeit immer nur einen einzigen Kommanditisten, der in eigenem Namen und auf eigene Rechnung handelt.

6. Zweck der Gesellschaft. Der Zweck der Gesellschaft besteht i) im Halten von Beteiligungen, in jeglicher Form, in luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, ii) im Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder in anderer Weise oder in der Übertragung durch Verkauf, Austausch, oder sonst wie von Anteilen, Immobilien, Forderungen, Schuldverschreibungen, Schuldscheinen, Schuldtiteln, Versicherungspolice und anderen Wertpapieren jeglicher Art und iii) kann die Verwaltung, Entwicklung und das Management dieses Portfolios delegieren.

Die Gesellschaft kann an Gesellschaften der Unternehmensgruppe Geld verleihen und kann sich selbst Geld leihen von Gesellschaftern und/oder Dritten und jeweils Garantien oder anderweitige Kreditsicherungen gewähren.

Die Gesellschaft darf ihre Forderungen den Forderungen Dritter gegenüber solchen Gesellschaften und Unternehmungen nachordnen.

7. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

8. Der Komplementär. Die Gesellschaft soll durch die Life Bond Lux S.à r.l., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 5 Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg und einem Gesellschaftskapital von achtzehntausendfünfhundert US-Dollar (USD 18.500,-), welche gerade beim Luxemburgischen Handelsregister registriert wird, die der alleinige und geschäftsführende Komplementär (associé commandité) der Gesellschaft ist, gesellschaftsrechtlich geführt werden.

Der Komplementär in seiner Eigenschaft als Manager kann alle Kompetenzen ausüben, die ihm durch diesen Gesellschaftervertrag verliehen werden. Außerdem kann er alle Kompetenzen wahrnehmen, welche nicht durch diesen Gesellschaftervertrag oder durch zwingendes luxemburgisches Recht der Hauptversammlung der Gesellschafter zugewiesen sind. Außerdem kann der einzige Kommanditist von Fall zu Fall mit internen Geschäftsführungsbefugnissen betreut werden.

9. Zeichnungsbefugnis. Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des Managers oder jeder Person, welche für diesen Zweck speziell oder generell vom Manager bevollmächtigt wurde, rechtlich gebunden.

Référence de publication: 2014142235/46.

(140161168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Pyrec, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 154.457.

L'AN DEUX MIL QUATORZE,

LE VINGT-HUIT AOUT,

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redangesur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit belge PYLOS EUROPE S.A., établie et ayant son siège social au 16, avenue Brugmann, B-1060 Bruxelles, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0887.623.244,

ici représentée par Madame Stéphanie RAGNI, employée, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 28 août 2014,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

2) La société à responsabilité limitée de droit belge REAL ESTATE CONSULTANCY dite R.E.C., établie et ayant son siège social au 50-B7, avenue Louise, B-1050 Bruxelles, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0429.810.661,

ici représentée par Madame Stéphanie RAGNI, employée, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 20 août 2014,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

ci-après appelées "les comparantes",

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

Que la société anonyme "PYREC", R.C.S. Luxembourg B 154.457, une société anonyme, ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence

à Luxembourg, le 05 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 1820 du 06 septembre 2010.

Que les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Que le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,-EUR), représenté par cent quarante-huit (148) actions de catégorie A et cinquante deux (52) actions de catégorie B avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) par action, libérées à hauteur de 50%.

A la suite de ces constatations, l'Assemblée Générale des actionnaires, déclare prendre à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de liquidateur:

RAMKO SPRL, société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social au 51, Groenstraat, B-1702 Groot-Bijgaarden (Belgique).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner décharge complète aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 800,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. RAGNI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 septembre 2014. Relation: RED/2014/1945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 septembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014142374/71.

(140161300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Trans Felici Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.

R.C.S. Luxembourg B 125.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143786/9.

(140163456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.